



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 2 février 2021.
- **VOTE** le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.
- **VOTE** le Compte Administratif 2020 et le Budget 2021 dont les caractéristiques figurent sur les synthèses en annexe.
- **VOTE** les taux d'imposition 2021 idem à ceux de 2020.
 - * **Foncier non bâti** : 100,53%
 - * **Foncier bâti** : 35,78%. Ce taux de TFB voté à 35,78 % inclus pour la première fois la part départementale qui est reversée à la commune afin de compenser la perte de Taxe d'Habitation. Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant final à payer par les contribuables sauf augmentation de la valeur locative de certains biens suite à la réalisation d'aménagements.
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Val'Eyrieux un fonds de concours de 3 789 € afin de contribuer au financement des travaux de l'église actuellement en cours, et accepte de régler à l'entreprise Roche une plus-value de 2500 € ttc suite à des difficultés supplémentaires dans la restauration du mur de cet édifice, sous réserve que les joints de la façade Sud soient homogènes.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec Ardèche Drome Numérique pour l'enfouissement du réseau fibre à Champavre qui a été réalisé en 2019 et dont le coût à la charge de la commune est de 4 066 € ttc.

- **EST FAVORABLE** à l'adhésion de la commune de St Laurent du Pape au SIVU SAIGC.
- **EST INFORME** que le SICTOMSED envisage, en 2022, de mettre à disposition des habitants des points de compostage collectif des déchets alimentaires et une collecte des encombrants chez les particuliers.
- **DECIDE** que compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie commémorative du 8 Mai se déroulera avec seulement la présence du Conseil Municipal.

Prochaine réunion : **Mardi 1^{er} juin 2021 à 20 heures en Mairie**